

**ASSEMBLÉE NATIONALE**9 octobre 2023

---

**MESURES D'URGENCE POUR ADAPTER LES DISPOSITIONS DU CODE DE COMMERCE  
RELATIVES AUX NÉGOCIATIONS COMMERCIALES DANS LA GRANDE DISTRIBUTION  
- (N° 1690)**

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 97

présenté par  
M. Cinieri

à l'amendement n° 73 de Mme Trouvé

-----

**ARTICLE UNIQUE**

À la dernière phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« premières »

insérer les mots :

« , de l'énergie ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous-amendement vise à rappeler explicitement que le prix de l'énergie (électricité, gaz, fioul...) doit aussi être pris en compte.